

MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQ

Envoyé en préfecture le 08/06/2021 Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le NCAISE

ID: 069-216902569-20210520-V_DEL_210520_1-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 20 mai 2021

Compte rendu affiché le 7 juin 2021

Date de convocation du conseil municipal le 14 mai 2021

Présidente : Madame Hélène GEOFFROY, La Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Fréderic KIZILDAG

Membres présents à la séance :

GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar Hélène DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOSTEFAOUI, Ahmed MOINE, Myriam CHEKHAB. Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Nassima FARTAS. Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis **DUVERT**, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU. Eric **BAGES-LIMOGES.** Fréderic KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB. Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulage SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA , Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM Carlos PEREIRA à Nordine GASMI Christine BERTIN à Audrey WATRELOT

Membres absents:

Mustapha USTA

Nombre de membres

Art 2121-2 En Qui ont pris part à la délibération

43 43 42

Objet:

Désaffectation et déclassement du terrain constituant l'îlot 5 de la ZAC de la Grappinière

V_DEL_210520_1

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID: 069-216902569-20210520-V_DEL_210520_1-DE

Rapport de Monsieur GOMEZ,

Mesdames, Messieurs,

Le quartier de la Grappinière constitue la limite nord-ouest de l'urbanisation de notre commune, à l'interface entre le Village et le Mas du Taureau. Il occupe une position importante au regard du grand projet de ville (GPV) et des projets urbains développés dans le centre-ville ainsi qu'au Village.

Le 13 mai 2005, dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine, une convention a été signée par la Ville, la Courly et l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), pour le réaménagement de la partie Ouest du quartier.

Pour réaliser ce projet une ZAC a été créée en 2006 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée en régie par la métropole de Lyon, et dont les travaux sont en voie d'achèvement. En 2014, la commune, souhaitant réduire la densité du projet, avait demandé et obtenu la création d'un espace vert le long de la rue du général Delestraint, en lieu et place d'un immeuble.

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, le réaménagement du quartier sera poursuivi sur la partie Est, incluant les immeubles de Grand Lyon Habitat, et le centre social.

Les objectifs poursuivis sont d'améliorer le cadre de vie avec des espaces publics réaménagés et végétalisés (rues publiques, jardins, cheminements et venelles piétonnes), des commerces de proximité en rez de chaussée, des équipements publics rénovés (groupe scolaire Henri Wallon, centre social) et une nouvelle offre de logements diversifiée. Ainsi, le quartier accueille aux cotés des logements sociaux de nouveaux programmes immobiliers en accession à la propriété ou en locatif privé (partenaire Foncière logement). En parallèle la réhabilitation du parc de Grand Lyon Habitat avec un objectif BBC rénovation vont démarrer dès cet été 2021 (189 logements concernés).

La ZAC de la Grappinière est désormais dans sa dernière phase de réalisation, il est prévu la cession, par la ville de Vaulx-en-Velin, d'un terrain constituant le lot n°5, au bénéfice de la Métropole de Lyon. D'une contenance de 3821m² et cadastré section AV n°390 se situe au n°13 de l'avenue Jean Moulin.

Ce terrain, anciennement affecté à un service public, l'école maternelle Henri Wallon, est une constituante du domaine public. Sa cession à la Métropole de Lyon nécessite donc d'engager une désaffectation et un déclassement préalable puisque ce terrain doit constituer un foncier constructible au bénéfice d'Action Logement dans le cadre de la ZAC, conformément à la fiche de lot annexée au présent rapport.

Ce terrain a en effet été identifié comme une des contreparties foncières dues à Action Logement dans le cadre de la convention de renouvellement urbain. Il est destiné à la construction d'une trentaine de logements. Il s'agit de logements locatifs privés destinés aux salariés comme la résidence Clos Delestraint livrée en 2015.

Pour mémoire l'école maternelle Henri Wallon a été transférée en 2015 vers ses nouveaux locaux du groupe scolaire restructuré du même nom, situé à proximité. Les constructions présentes sur le terrain ont fait l'objet, en 2015, d'une démolition totale autorisée par l'arrêté n°PD0692561300002 du 9 avril 2014. Le terrain est depuis lors clôturé et non accessible.

En conséquence, je vous propose :

▶ de prononcer la désaffectation et le déclassement de cette emprise du domaine public communal, d'une superficie de 3821m², située au n°13 de l'avenue Jean Moulin dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Grappinière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID: 069-216902569-20210520-V_DEL_210520_1-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2141-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P);

Considérant la démolition effective du groupe scolaire Henri Wallon, autorisé par arrêté du 9 avril 2014 ;

Considérant, en conséquence, que le terrain cadastré section AV n°390 n'est plus affecté à un service public ou à un usage direct du public ;

Entendu le rapport présenté le 20 mai 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

Après avoir délibéré, décide :

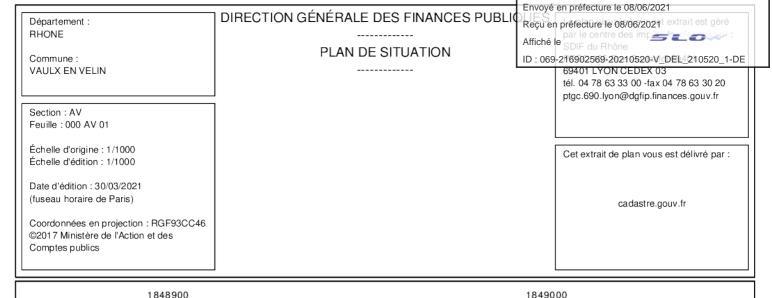
▶ de prononcer la désaffectation et le déclassement de cette emprise du domaine public communal, d'une superficie de 3821m², située au n°13 de l'avenue Jean Moulin dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Grappinière.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention: 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 20 mai 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#





V. INTENTIONS URBAINES

Le lot 5 se positionne en proue, à l'entrée Est du quartier de la Grappinière.

Cette entrée de quartier sera caractérisée, à terme, par

1 un parvis minéral en accroche sur l'avenue Jean Moulin, reliant le centre social au pôle sportif

la valorisation de la digue comme circulation piétonne et modes doux entre le centre de Lyon et le parc de Miribel-Jonage. N

requalifiée et à travers la création de venelles Nord-Sud, reliant la digue au coeur de quartier. Les venelles du quartier jouent également un rôle de corridor de larges espaces dédiés aux piétons, sur l'avenue Jean Moulin écologique et d'ouverture vers le grand paysage. 3

lot 5

3

4

7

la requalification de l'avenue Jean Moulin, apaisée et identifiable, à travers son traitement paysager continu, comme l'espace-lien du quartier. 4

Dans ce contexte et au regard des enjeux de renouvellement urbain du quartier, l'aménagement du lot 5 se doit de marquer l'entrée Est de quartier depuis la ue Pierre Cot et traduire la qualité du cadre de vie qu'il promeut, à travers:

l'alignement de ses façades sur l'avenue Jean Moulin

· l'animation des rez-de-chaussée, ouverts sur le coeur d'ilot, favorisant ainsi les interactions visuelles entre l'espace public de l'avenue et les jardins privés.

la porosité de l'ilot en direction du paysage agricole

morphologique entre le quartier historique de la Grappinière et le tissu à dominante pavillonnaire, à l'Est de la rue Pierre Cot. le renouvellement morphologique du bâti, à travers le développement de petits collectifs en R+2+A, qui permettent d'assurer la transition

Les attendus programmatiques:

2500 m² de surface de plancher

30 logements en accession abordable.

transparence vers le coeur d'illot

porosité visuelle

Implantation en limite parcellaire

bâti projeté

attique

chemin modes doux

seuil minéral

coeur d'ilot paysager

façade à l'alignement

1 1 1

- limite ZAC

voie structurante

📰 📰 voie secondaire

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

33 places résidents + 6 places visiteurs, obligatoirement organisées au regard de la sensibilité hydraulique du site

ID: 069-216902569-20210520-V_DEL_210520_1-DE

ZAC DE LA GRAPPINIÈRE - VAULX-EN-V